



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Annulation

Date de publication: SHAB - 06.12.2018

Numéro de publication: HR03-1004514546

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Annulation Fondation Coeur Artificiel Charles Hahn, Genève

rue De-Candolle 20, avocats

1205 Genève

Forme juridique: Fondation

Objectif:

procéder à toutes recherches et expériences nécessaires, notamment dans les domaines de la biologie et de la technologie, en vue de la création d'un coeur artificiel miniaturisé destiné à remplacer l'organe naturel défaillant et à permettre ainsi l'autonomie de l'individu; étude et développement d'organes artificiels en général, et plus spécialement de ceux qui touchent aux domaines circulatoire et respiratoire.

Date de radiation: 06.12.2018

Fondation Coeur Artificiel Charles Hahn, à Genève, CHE-102.041.163 (FOSC du 12.02.2014, p. 0/1341545). Selon décision du Département fédéral de l'intérieur du 25.10.2018, la fondation est dissoute conformément à l'art. 88 CC et radiée.

L'entité juridique mentionnée a été indiquée comme radiée dans le registre du commerce et perd par conséquent sa capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Précédente publication dans la FOSC:

Date de la publication dans la FOSC : 12.02.2014

Registre journalier no 22546 du 03.12.2018

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Genève